

But

- Décrire la procédure pour la distribution d'eau aux animaux de l'animalerie du CRCHU de Québec-Université Laval.

Généralités

- La majorité des animaux sont abreuvés via le système d'eau automatique sauf pour les cas suivants :
 - o Lapins
 - o Animaux immunosupprimés
 - o Animaux hébergés en NC2 ou NC3
 - o Lorsqu'une bouteille est requise pour le protocole
 - o Ajout d'une bouteille suivant une prescription vétérinaire

Matériel

- Système automatique de distribution d'eau.
- Bouteilles d'eau, bouchons et tétines.

Formulaire(s) ou PNF relié(s) à cette procédure

- CHU-FON-02 : Documentation des activités
- CHU-ANI-06 : Observation et suivi de santé des rongeurs
- CHU-CQ-04 : Contrôle de la qualité de l'eau
- CHU-CQ-09 : Temps de conservation du matériel
- CHU-ENT-02 : Calendrier d'entretien de l'animalerie
- FORM-CHU #005 : Registre des activités quotidiennes
- FORM-CHU #024 : Rapport d'évènement

Définition

- **DST** : Direction des services techniques
- **PSI** : livres par pouce carré
- **NC2** : Niveau de confinement 2
- **NC3** : Niveau de confinement 3

Responsabilités

- Les techniciens en santé animale sont responsables de s'assurer que tous les animaux ont accès à de l'eau.
- Les préposés aux soins des animaux sont responsables de maintenir le système de distribution d'eau en bon état.
- Le chef d'équipe préposé et l'assistant-chef du site sont responsables de faire le suivi de la maintenance et de toute anomalie du système de distribution d'eau, ainsi que de s'assurer du contrôle de la qualité de l'eau.
- La chef du Service de l'animalerie est responsable de recevoir les alarmes environnementales via courriel et d'effectuer une demande d'intervention à la DST.

Procédure

I. Système de distribution d'eau automatique

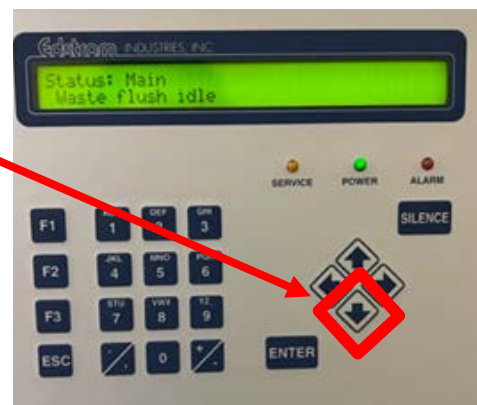
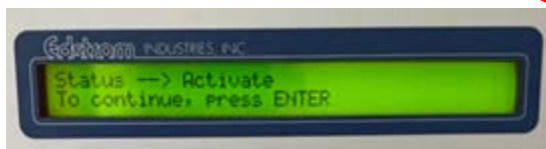
- 1- Le système d'abreuvement de l'animalerie des Blocs R et T (site CHUL) est desservi par un système d'osmose inverse supplémenté en chlore.
- 2- Les animaux sont abreuvés par un système automatique de distribution d'eau composé d'un contrôleur électronique, de stations de réduction de pression d'eau, d'un système tubulaire de distribution d'eau, de tubulures de raccordement et de tétines ou à l'aide de contenants (bouteilles d'eau avec bouchon et tétine).
- 3- Pour chacune des stations de réduction de pression d'eau, la pression d'eau doit se situer entre 2.5 et 5 PSI sauf lors du drainage automatique de la ligne d'eau (pression entre 10 et 15 PSI).
- 4- Vérifier quotidiennement la pression aux différentes stations de réduction de pression d'eau des Blocs T et R seulement et aviser l'assistant-chef de l'animalerie de toutes les anomalies.
- 5- Changement des filtres des stations de réduction de pression d'eau de l'animalerie du Bloc T:
 - Changer les filtres des stations de réduction de pression d'eau à tous les six mois.
 - Procédure :
 - 1) Fermer la valve d'entrée d'eau au niveau de la station de réduction de pression d'eau.
 - 2) Dévisser le contenant du filtre et changer le filtre d'eau de la station de réduction de pression d'eau.
 - 3) Revisser le contenant du filtre sur la station de réduction de pression d'eau.
 - 4) Ouvrir la valve d'entrée d'eau au niveau de la station de réduction de pression d'eau.
 - 5) Purger le contenant du filtre pour enlever toute présence d'air à l'aide du bouton de purge localisé dans la station de réduction de pression.

II. Système de distribution d'eau automatique (Bloc R)

- 1- Au Bloc R, une vidange manuelle du système d'eau automatique doit être fait au minimum 2 à 3 fois par semaine.
- 2- Aller devant les panneaux de contrôle situés dans le corridor principal, faire les étapes ci-dessous pour les deux panneaux :

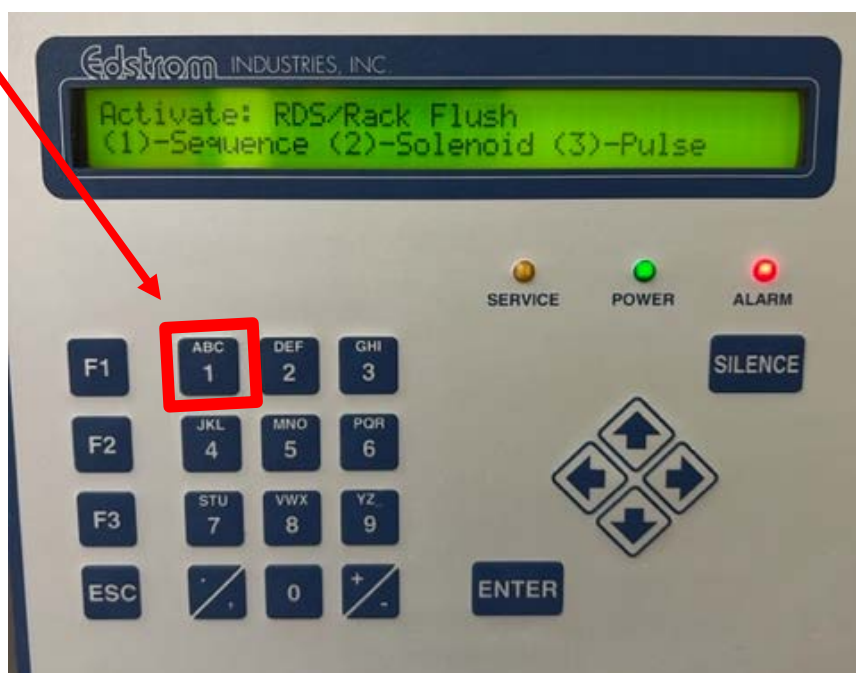


- a. Appuyer à 4 reprises sur la flèche du bas pour aller à l'écran ci-dessous :



- b. Appuyer sur « Enter ».

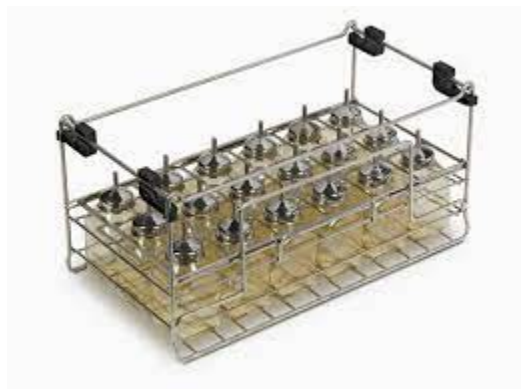
- c. Sélectionner l'option #1 pour effectuer un drainage complet du système, c'est-à-dire de tous les solénoïdes.



- 3- Compléter le formulaire FORM-CHU #052 « Suivi des vidanges manuelles » en indiquant la date et vos initiales

III. Alimentation en eau à l'aide de bouteilles

- 1- Les bouteilles d'eau sont remplies à partir d'une ligne d'eau de l'animalerie à moins d'avis contraire du protocole d'étude.
- 2- L'eau normale, municipale ou acidifiée peut être conservée 12 jours à la température de la pièce. L'eau stérilisée peut être conservée 6 semaines à la température de la pièce (lorsque non utilisée). Après le début de l'utilisation, la bouteille doit être changée après 7 jours.
- 3- La stérilisation des bouteilles d'eau peut se faire dans un bac de plastique avec couvercle ou directement dans les supports prévus à cet effet



Support à bouteilles



Bac avec couvercle

IV. Documentation

Toutes les activités du technicien en santé animale tel que la vérification et le changement des bouteilles d'eau ainsi que la vérification des tétines d'eau sur le système automatique de distribution d'eau sont notées au FORM-CHU #005 : Registres des activités quotidiennes tel que décrit dans la PNF ANI-06 « Observation et suivi de santé des animaux ».

V. Gestion des alarmes

- Le système d'eau du bloc R est sur alarme.
- Les alarmes sont acheminées via courriel à la chef du Service de l'animalerie. Selon l'urgence de la situation, un cadre de la DST du CHU de Québec de garde peut être appelé pour répondre aux alarmes et remettre le système en fonction le plus rapidement possible.
- Voir la procédure URG-04 pour plus de détails sur les pannes du système de ventilation ou du système l'eau à l'animalerie.
- Si les normes d'hébergement dépassent les délais d'avis prévus dans la procédure d'urgence, un rapport d'évènement (FORM-CHU #024) sera complété et transmis aux chercheurs concernés.
- Un rapport d'évènement peut aussi être complété et transmis aux chercheurs concernés si un problème est souligné au niveau de l'hébergement des animaux (exemple : contamination)

	<u>Modifications apportées</u>
Version 2 10 septembre 2018	• Ajout de la PNF « CQ-09 : Temps de conservation du matériel » dans les PNF reliées. • Correction à la section II : 2) L'eau normale, municipale ou acidifiée peut être conservée 3 12 jours à la température de la pièce. L'eau stérilisée peut être conservé 3 6 semaines à la température de la pièce (lorsque non utilisée). Après le début de l'utilisation, la bouteille doit être changée après 7 jours.
Version 3 18 août 2023	• Ajout de la procédure pour stériliser les bouteilles • Ajout de la vidange manuelle du système au Bloc R • Ajout de la section « Alarme »